

# R A P P E L S

## CONCORDANCE DES ANNEES D'AGE POUR LA SAISON SPORTIVE 2017 – 2018\*

Afin qu'il n'y ait pas de confusion dans le respect de la règle :

**« l'année de référence est l'année civile qui comprend le début officiel de la saison sportive : pour 2017 – 2018, le 1<sup>er</sup> septembre 2017 »**

Les années de naissance correspondent à la tranche d'âge :

Licences	<i>Années d'âge</i>		
<b>(Cf. tarifs affiliations/ adhésions sur le site national Internet)</b>	2007 – 2008	9 - 10 ans	<b>Applicable pour toutes les épreuves nationales et lors de la rédaction de documents.</b>  Consulter le site national Internet et/ou les circulaires d'organisation.
	2005 – 2006	11 - 12 ans	
	2003 – 2004	13 - 14 ans	
	2001 - 2002	15 - 16 ans	
	1999 – 2000	17 - 18 ans	
	1998 et avant	19 ans et plus	
	*1977 et avant	40 ans et plus	
	Par décision du Comité Directeur de juin 2002 (cf. Règlements Administratifs & Sportifs), <b>nous n'utilisons plus les « appellations » Poussins, Benjamins, ... qui sont à proscrire dans tout document.</b> Les CNS (ou départements) doivent indiquer <b>les âges ou années d'âge correspondants</b> dans tous les documents « nationaux » diffusés. * Quand il n'y a pas de « catégorie spécifique » les adultes de « 40 ans et plus » participent avec ceux de « 19 ans et plus ». C'est le cas du Tir, par exemple, activité à laquelle peuvent participer les « anciens » sans qu'il y ait systématiquement des classements spécifiques.  <b>ATTENTION : pour certaines activités, les catégories sont différentes (cf. règlement spécifique) !</b>		

\* Les activités cyclistes ont des catégories d'âges particulières, prière de consulter le tableau saison 2018 en ligne sur [www.ufolep-cyclisme.org](http://www.ufolep-cyclisme.org) (option de menu "DOCS-REGLEMENT").